



Reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis et des compétences est une démarche qui permet à l'adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences par rapport à des normes socialement établies, notamment celles présentées dans les programmes d'études. En fonction des objectifs poursuivis par l'adulte, cette démarche lui permet d'identifier les compétences maîtrisées et de faire état, s'il y a lieu, de la formation manquante à acquérir. Au terme du processus, la reconnaissance est inscrite dans un document officiel (bulletin, attestation, diplôme, etc.) attestant soit de l'ensemble des compétences propres à un titre donné (programme d'études), soit d'une partie des composantes de ce titre (unités ou crédits de formation, etc.). [Ministère de l'Éducation, 2021](#)

En d'autres mots, l'adulte qui a acquis des compétences dans un domaine lié à une formation professionnelle peut obtenir une reconnaissance d'un diplôme d'études professionnelles. Suite à cette démarche, l'adulte peut obtenir un DEP sans compléter le programme de formation professionnelle. Un document officiel sera émis par le ministère de l'Éducation en indiquant les compétences maîtrisées.

Il est possible que la personne ait une reconnaissance partielle. Dans ce cas, elle pourra poursuivre ses apprentissages pour l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles.

Pour connaître le processus de la RAC en Outaouais et les programmes possibles, vous pouvez consulter ce document: [Information sur la RAC Outaouais](#)

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter le : 819-776-4319 poste 2.